



02 JUIN 2003

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 juin 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

DONALD DEMERS

PAUL M. ROLLAND

RÉAL BRUNELLE

JEAN-MARC MALTAIS

SERGE DION

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN**, et Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur **RÉAL BRUNELLE**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

003-06-217

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2003

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

003-06-218

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 MAI 2003

02 JUIN 2003

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2003-06-219 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MAI 2003
- N. M. 3.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} JUIN 2003
- 2003-06-220 3.4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 8, 15 ET 28 MAI 2003
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2003-06-221 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2003
- 2003-06-222 4.2 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE DE BROMONT À LA CHAMBRE DE COMMERCE GRANBY-BROMONT
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »
- 2003-06-223 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2003-06-224 5.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »

02 JUIN 2003

6. RÈGLEMENTS

- 003-06-225 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 872-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$) RELATIF À 1) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES DE GRAVIER (RECHARGEMENT, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 2) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES PAVÉES (PULVÉRISATION, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 3) DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CORRECTION DE CHEMINS DE GRAVIER ; 4) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET DE LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE CHEMIN COMPTON ; 5) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET LA CONFECTION DE PLANS RELATIVEMENT AUX CHEMINS HUNTINGTON, BROME ET DE GASPÉ»

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 *TRÉSORERIE*

- 003-06-226 7.1.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES, PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 27 MAI 2003
- 003-06-227 7.1.2 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – 2003

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

7.3 *URBANISME*

- 003-06-228 7.3.1 ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE SKI BROMONT.COM, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, ET LA VILLE DE BROMONT AFIN DE RENDRE L'OCCUPATION PHYSIQUE DE LA NOUVELLE RUE DE CHAMPLAIN CONFORME À LA DÉSIGNATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES
- L. M. 7.3.2 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-14 AINSI QU'UN DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR SYLVAIN RIVARD (HIBERNA)
- L. M. 7.3.3 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-13 AINSI QUE DEUX DIX-HUITIÈMES DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR PIERRE ROBERGE (HIBERNA)

02 JUIN-2003

- 2003-06-229 7.3.4 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941 QUÉBEC INC. D'UNE PARTIE DU LOT 1879, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME
- 2003-06-230 7.3.5 MANDAT DONNÉ AU CABINET D'AVOCATS DUFRESNE, HÉBERT COMEAU AFIN D'ASSISTER LE SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION DE DOSSIERS DANS L'ÉVENTUALITÉ DE PRISES DE PROCÉDURES JURIDIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE NUISANCES ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
- 7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**
- 2003-06-231 7.4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES
- 7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 2003-06-232 7.5.1 BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'AVALANCHE « AA » YAMASKA-MISSISQUOI
- 7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2003-06-233 7.6.1 RÉFECTION DE LA CAROSSERIES DU CAMION 208 DU SERVICE DES INCENDIES DE BROMONT SUITE À UNE OUVERTURE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**
- 8. DIVERS**
- 2003-06-234 8.1 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À BROMONT, COLLECTIVITÉ INGÉNIEUSE POUR L'OBTENTION DE L'OCTAS DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE, OSBL, LORS DE LA TENUE DU 17^E CONCOURS ANNUEL DES OCTAS ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DE L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2003-06-235 9.1 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-03-106 RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR SYLVAIN D'AMOURS AU SERVICE DE POLICE
- 2003-06-236 9.2 EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE D'INSTALLATIONS AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

02 JUIN 2003

- 003-06-237 9.3 EMBAUCHE DE SURVEILLANT-SAUVETEUR, PLAGE MUNICIPALE, ÉTÉ 2003
- 003-06-238 9.4 EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE POUR LES BESOINS DES TRAVAUX PUBLICS
- 003-06-239 9.5 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE AU TRAVAUX PUBLICS
- 003-06-240 9.6 PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR WAI LAI WONG
- 003-06-241 9.7 PERMANENCE DE MADAME ANNE-MARIE BRIEN, RÉPARTITRICE AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 003-06-242 9.8 PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANNE MORRIS, RÉPARTITEUR AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- M. 10.1 DÉPÔT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE BROMONT
- M. 10.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE MONSIEUR GUY BÉRARD
- M. 10.3 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUES LES 8, 12 ET 22 MAI 2003

11. VARIA

- 003-06-243 11.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT D'INTERDIRE LE DÉPASSEMENT DEVANT LE GOLF DES LACS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 003-06-244 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

02 JUIN 2003

2003-06-217

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 2 juin 2003 avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 7.3.2 et 7.3.3 sont reportés à une séance subséquente.
- le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

11.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT
D'INTERDIRE LE DÉPASSEMENT DEVANT LE GOLF DES
LACS

ADOPTÉ

2003-06-218

**ADOPTION DU PROCÈS -VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 20 MAI 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil
municipal tenue le 20 mai 2003.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-219

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MAI 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2003 au montant de **SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (688 549,42 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes .

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MAI 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mai 2003. Le montant des permis émis durant le mois de mai se chiffre à **DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE DOLLARS (2 473 000,00 \$)**.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET DE
L'ÉTAT COMPARATIF AU 1^{ER} JUIN 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de l'état comparatif au 1^{er} juin 2003.

02 JUIN 2003

2003-06-220

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES
LES 8, 15 ET 28 MAI 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations contenues dans les procès-verbaux des assemblées des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 8, 15 et 28 mai 2003.

ADOPTÉ

2003-06-221

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DES MOIS DE JUILLET,
AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Monsieur le conseiller **SERGE DION** soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2003.

ADOPTÉ

2003-06-222

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE
DE BROMONT À LA CHAMBRE DE COMMERCE GRANBY-
BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 JUIN–2003

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$), taxes applicables en sus**, à la Chambre de commerce du district Granby-Bromont, somme représentant le renouvellement de la cotisation annuelle, juin 2003 à juin 2004, de Madame Pauline Quinlan, mairesse.

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif au zonage et aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 700-91 afin d'autoriser les centres commerciaux de catégorie 1 et d'ajuster les rapports « espace bâti/terrain » dans la zone C03 318, annulant le règlement numéro 700-73-2003 ».

2003-06-223

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-224

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-74-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003-06-223, dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective.

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-74-2003 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91 AFIN D'AUTORISER LES CENTRES COMMERCIAUX DE CATÉGORIE 1 ET D'AJUSTER LES RAPPORTS « ESPACE BÂTI/TERRAIN » DANS LA ZONE C03 318, ANNULANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-73-2003 ».

ADOPTÉ

2003-06-225

LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 872-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$) RELATIF À 1) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES DE GRAVIER (RECHARGEMENT, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 2) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES PAVÉES (PULVÉRISATION, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 3) DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CORRECTION DE CHEMINS DE GRAVIER ; 4) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET DE LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE CHEMIN COMPTON ; 5) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET LA CONFECTION DE PLANS RELATIVEMENT AUX CHEMINS HUNTINGTON, BROME ET DE GASPÉ »

02 JUIN–2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 872–2003 intitulé « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE SEPT CENT SOIXANTE-SIX MILLE DOLLARS (766 000 \$) RELATIF À 1) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES DE GRAVIER (RECHARGEMENT, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 2) DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR ROUTES PAVÉES (PULVÉRISATION, MISE EN FORME ET PREMIÈRE COUCHE DE PAVAGE) ; 3) DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET DE CORRECTION DE CHEMINS DE GRAVIER ; 4) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET DE LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE CHEMIN COMPTON ; 5) LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET LA CONFECTION DE PLANS RELATIVEMENT AUX CHEMINS HUNTINGTON, BROME ET DE GASPÉ »

ADOPTÉ

2003–06–226

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES, PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 27 MAI 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 27 mai 2003.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste d'amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-227

**AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES – 2003**

ATTENDU la résolution 2003-01-015 intitulée « Achat d'immobilisations financées par le surplus accumulé, exercice financier 2003 » pour la somme de 398 389 \$;

ATTENDU QUE le montant retenu lors de l'adoption du budget pour l'affectation du surplus aux fins des activités financières était de 477 139 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (78 750 \$)** pour les fins des dépenses générales concernant les activités financières et ce, tel que prévu au budget 2003.

ADOPTÉ

2003-06-228

**ÉCHANGES DE TERRAINS ENTRE SKI BROMONT.COM, SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE, ET LA VILLE DE BROMONT AFIN DE RENDRE
L'OCCUPATION PHYSIQUE DE LA NOUVELLE RUE DE
CHAMPLAIN CONFORME À LA DÉSIGNATION DE TITRE DE
PROPRIÉTÉ AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu le 4 avril 2002 de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, étant bien entendu que chaque entente en découlant devra être soumise ultérieurement au Conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE ce projet d'acte de vente-achat-servitude de la nouvelle rue Champlain s'inscrit dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée, étant bien entendu cependant que les autres ententes en découlant devront être finalisées au cours des prochains mois et soumises à nouveau au Conseil municipal pour approbation ;

02 JUIN 2003

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet d'acte de vente-achat-servitude rédigé par M^e Joanne Désourdy ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de Ski Bromont.com, société en commandite, les terrains nécessaires afin de rendre l'occupation physique de la nouvelle rue Champlain conforme à la désignation des titres de propriété en plus d'acquérir les servitudes requises aux infrastructures d'aqueduc, d'égout et routières.

QUE, par la même occasion, la Ville de Bromont concède une servitude de stationnement à Ski Bromont.com, société en commandite.

D'accepter le projet d'acte de vente-achat-servitude soumis par M^{me} Joanne Désourdy, notaire, relativement à l'emprise finale de la déviation de la rue Champlain à l'Ouest du stationnement du centre de sk.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte de vente-achat-servitude.

ADOPTÉ

N. M.

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-14 AINSI QU'UN
DIX-HUITIÈME DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR
SYLVAIN RIVARD (HIBERNA)**

Le sujet numéro 7.3.2 est reporté à une séance subséquente.

N. M.

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT DU LOT 1515-13 AINSI QUE
DEUX DIX-HUITIÈMES DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24 DU
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME À MONSIEUR
PIERRE ROBERGE (HIBERNA)**

Le sujet numéro 7.3.3 est reporté à une séance subséquente.

02 JUIN 2003

2003-06-229

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À LA COMPAGNIE 3095-1941
QUÉBEC INC. D'UNE PARTIE DU LOT 1879, CADASTRE OFFICIEL
DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède des terrains à vocation industrielle du côté Nord-Ouest de la rue du Pacifique Est ;

ATTENDU QUE la compagnie 3095-1941 Québec Inc. via son président Monsieur François Bachand, désire y acquérir une parcelle de terrain pour construire un bâtiment industriel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2003-05-182.

QUE la Ville de Bromont vende une partie du lot 1879 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de six mille quatre-vingts mètres carrés (6 080,0 m ca.), le tout apparaissant sur un plan et une description technique préparés par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1266, dossier F602.

QUE le prix de vente soit fixé à **0,082503 \$** le pied carré, pour un montant de **CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-CINQ CENTS (5 399,35 \$)**, taxes applicables en sus.

D'accepter, tel que rédigé, le projet d'acte de vente soumis par Me Jacques E. Robert, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ledit acte de vente.

ADOPTÉ

2003-06-230

**MANDAT DONNÉ AU CABINET D'AVOCATS DUFRESNE, HÉBERT
COMEAU AFIN D'ASSISTER LE SERVICE DE LA GESTION DU
TERRITOIRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION DE DOSSIERS
DANS L'ÉVENTUALITÉ DE PRISES DE PROCÉDURES JURIDIQUES
CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE NUISANCES
ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

02 JUIN 2003

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne, Hébert Comeau afin d'assister le service de la gestion du territoire relativement à la préparation de dossiers dans l'éventualité de prises de procédures juridiques concernant l'application du règlement de nuisances et des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ

2003-06-231

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE
DE POMPAGE NUMÉRO 5, DES CARRIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a réalisé un appel d'offres public pour le réaménagement du poste de pompage numéro 5, des carrières ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivants et ce, après révision de la conformité par notre ingénieur conseil ;

ENTREPRENEUR	MONTANT DE LA SOUSSION	MONTANT RÉVISÉ	RANG
Constructions Novard inc.	180 474,23 \$	Le même	1
Construction F.J.L. inc.	182 483,71 \$	183 63,96 \$	2
T.G.C. inc.	186 467,03 \$	Le même	3
Paul Carbonneau et fils inc.	189 446,18 \$	Le même	4
Filtrum inc.	195 715,04 \$	Le même	5

ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été réalisée Monsieur Gilles Lessard, ing. chef de service – municipal, de la firme Les consultants S. M. inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 JUIN 2003

D'adjuger le contrat de réfection du poste de pompage numéro 5, des Carrières, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Novard inc. pour la somme de **CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET VINGT-TROIS CENT (180 474,23 \$), taxes applicable incluses.**

ADOPTÉ

2003-06-232

**BAIL ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'AVALANCHE « AA »
YAMASKA -MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît l'apport de l'Avalanche AA Yamaska-Missisquoi ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite consolider ses liens avec l'Avalanche AA Yamaska-Missisquoi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de bail entre la Ville de Bromont et l'Avalanche AA Yamaska-Missisquoi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, le bail entre la Ville de Bromont et l'Avalanche AA Yamaska-Missisquoi.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit bail.

ADOPTÉ

2003-06-233

**RÉFECTION DE LA CARROSSERIE DU CAMION 208 DU SERVICE
DES INCENDIES DE BROMONT SUITE À UNE OUVERTURE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 mai 2003 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

02 JUIN 2003

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)
Camions Carl Thibault inc.	13 682,22 \$
Techno feu inc.	19 439,22 \$
Équipements d'incendie Levasseur inc.	24 845,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de réfection de la carrosserie du camion citerne numéro 208 du service des incendies (caserne 2) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Camions Carl Thibault pour la somme de **TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (13 682,22 \$), taxes applicables incluses.**

QUE ladite somme soit payée, à parts égales, par les municipalités de Brigham, Saint-Alphonse et Bromont, municipalité faisant partie d'une entente inter municipale de services en commun.

ADOPTÉ

2003-06-234

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES À BROMONT, COLLECTIVITÉ
INGÉNIEUSE POUR L'OBTENTION DE L'OCTAS DU PARTENARIAT
STRATÉGIQUE, OSBL, LORS DE LA TENUE DU 17^E CONCOURS
ANNUEL DES OCTAS ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION DE
L'INFORMATIQUE DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite l'équipe de Bromont, collectivité ingénieuse pour l'obtention de l'Octas de partenariat stratégique, OSBL, lors de la tenue du 17^e concours annuel des Octas organisé par la Fédération de l'informatique du Québec.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-235

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-03-106
RELATIVE À L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR SYLVAIN
D'AMOURS AU SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE la résolution 2003-03-106 aurait dû se lire de la façon suivante :

ATTENDU QUE pour compléter la nouvelle cédule de travail et respecter le niveau 1 ;

ATTENDU QUE Sylvain D'Amours est disponible et demeure à Brigham ;

ATTENDU QUE Sylvain D'Amours est gradué de l'École Nationale de Police du Québec de Nicolet depuis le 13 décembre 2002 ;

ATTENDU QUE c'est le dernier policier à l'essai ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Sylvain D'Amours soit embauché comme policier à l'essai, selon l'article 4.01 de la convention collective en vigueur, et ce, à partir du 16 mars 2003.

ADOPTÉ

2003-06-236

**EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE D'INSTALLATIONS AU
SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens(nes) une programmation de loisirs ;

ATTENDU QUE cette programmation se déroule dans des installations intérieures et extérieures ;

ATTENDU QUE l'on doit s'assurer du respect de la politique d'utilisation des installations et du bon déroulement des activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

02 JUIN-2003

D'embaucher Madame Andrée Fortin à titre de surveillante d'installations, au taux horaire de 8,50 \$ de l'heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

2003-06-237

**EMBAUCHE DE SURVEILLANT-SAUVETEUR, PLAGE
MUNICIPALE, ÉTÉ 2003**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre l'accès à la plage du lac Bromont à la population ;

ATTENDU QUE la présence d'un surveillant-sauveteur est nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Mme Alexandrine Voisart à titre de surveillant-sauveteur, au taux de 9.50 \$ de l'heure , pour une durée de 8 semaines, 32 heures par semaine, à partir du 21 juin 2003.

ADOPTÉ

2003-06-238

**EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE SURNUMÉRAIRE POUR LES
BESOINS DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU les besoins occasionnels de main d'œuvre et les remplacements de vacances ;

ATTENDU QUE Madame Nathalie Hardy est familière avec le travail à effectuer au garage municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Nathalie Hardy en tant que secrétaire surnuméraire, du 13 mai au 22 août 2003, au taux de la classe 4, an 1, selon la convention collective en vigueur et ce, selon les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-239

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SURNUMÉRAIRE AU TRAVAUX
PUBLICS**

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée sous le numéro 2003-05-199, lors de l'assemblée du 5 mai 2003 afin d'embaucher deux employés surnuméraires pour réaliser différents travaux de coupe d'arbres ;

ATTENDU QUE Monsieur Denis Gosselin, tel qu'engagé dans ladite résolution, n'est pas disponible pour effectuer ce travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Sébastien Guy soit engagé, selon la convention collective en vigueur, au taux de la classe 6, an 1.

ADOPTÉ

2003-06-240

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR WAI LAI
WONG**

ATTENDU les nombreux travaux à réaliser en géomatique, les différents travaux de cartographie et de relevés de terrains ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger l'embauche de Monsieur Wai Lai Wong pour la période du 10 juin au 15 décembre 2003, au taux de la classe 5, an 2, selon la convention collective en vigueur et ce, selon les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

2003-06-241

**PERMANENCE DE MADAME ANNE-MARIE BRIEN, RÉPARTITRICE
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QU'un des postes de préposés aux télécommunications a été comblé par Madame Anne-Marie Brien en date du 8 novembre 2003 ;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit une période d'essai de 6 mois ;

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet, directeur de la sécurité publique, a déposé un rapport d'évaluation, à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**

D'accorder à Madame Anne-Marie-Brien sa permanence à partir du 8 mai 2003.

ADOPTÉ

2003-06-242

**PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANNE MORRIS,
RÉPARTITEUR AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QU'un des postes de préposés aux télécommunications a été comblé par Monsieur Stéphane Morris en date du 8 novembre 2003 ;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit une période d'essai de 6 mois ;

ATTENDU QUE Monsieur Réal Ouimet, directeur de la sécurité publique, a déposé un rapport d'évaluation, à l'entière satisfaction de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à Monsieur Stéphane Morris sa permanence à partir du 8 mai 2003.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

N. M.

**DÉPÔT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA VILLE DE
BROMONT**

Le comité de travail mandaté pour élaborer une politique culturelle dépose un énoncé de la politique culturelle de la Ville de Bromont.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION
AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LE DOSSIER DE
MONSIEUR GUY BÉRARD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS -VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUES LES 8, 12 ET 22 MAI 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès -verbaux.

2003-06-243

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORT D'INTERDIRE LE
DÉPASSEMENT DEVANT LE GOLF DES LACS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministère des Transports d'interdire le dépassement sur la route Pierre-Laporte à la hauteur du Golf des lacs tout en aménageant des sections prévues pour pouvoir entrer et sortir dudit terrain de golf.

ADOPTÉ

02 JUIN 2003

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie remet un document au Conseil relativement au virage à gauche dans une entrée et la responsabilité des conducteurs en cas d'accident. Il estime que ce n'est pas une bonne idée que de tracer une double ligne jaune devant le Golf des lacs, route Pierre-Laporte. Il demande des informations sur le règlement de nuisances de la Ville. Il se plaint de la vitesse sur la rue Shefford.
- Monsieur Jean-Pierre Barret souligne le danger que représentent les structures de ciment près du hall d'entrée du Centre sportif, pour les enfants qui y grimpent.
- Monsieur Jacques Lapensée s'informe sur la politique culturelle et demande s'il y a des projets concernant l'église anglicane.
- Monsieur Harnold Rodrigue demande où est le dossier des écoles de Bromont. Il souligne que les parents ne souhaitent pas que les enfants voyagent à l'extérieur de Bromont pour aller à l'école. Il demande à la Ville de faire le nécessaire en ce sens.
- Monsieur Sylvain Choquette s'informe lui aussi au sujet du dossier des écoles de Bromont.

2003-06-244

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée

ADOPTÉ

RÉAL BRUENELLE, MAIRE SUPPLÉANT

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER